

Rapport du Président

Séance publique du

lundi 6 février 2023

N° CD-2023-1-2-1

N° applicatif 5206

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service attractivité des territoires

Service consulté

Direction Environnement et Transition
Ecologique

BUDGET PRIMITIF 2023 DYNAMIQUES ECONOMIQUES, TOURISTIQUE, AGRICOLE, A L'EMPLOI ET AUX TRANSITIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

Résumé : La conjoncture internationale instable fait peser à notre économie de lourdes contraintes et des aléas qui s'accumulent : envolée des prix de l'énergie, hausse des coûts des matières premières, difficultés d'approvisionnements, pénurie de main-d'œuvre, baisse du pouvoir d'achat des ménages. Pour autant, dans une récente publication début d'année, le directeur de la Banque de France indique que malgré les chocs successifs depuis l'épidémie de Covid, l'économie française tient bon et l'activité continue de progresser, avec une estimation de croissance du PIB à +0.3% en 2023 contre +2.6% en 2022.

L'Alsace véritable moteur économique au cœur de l'Europe Rhénane continue à afficher une activité soutenue avec un taux de chômage à fin 2022 de 6,65% alors qu'il s'élevait à 7,5 % à fin 2021.

La Collectivité européenne d'Alsace, de par ses compétences et son action est un acteur important de l'écosystème économique en Alsace. En 2023 la Collectivité poursuivra et consolidera son engagement en faveur de l'économie de proximité en mobilisant l'ensemble de ses leviers pour agir sur l'environnement des entreprises (mobilité, énergie, orientation des jeunes, emploi, logement), en mobilisant son réseau d'ingénierie (ADT et ADIRA notamment) et en fructifiant les partenariats noués en 2022 avec les trois chambres consulaires notamment. Par ailleurs, notre collectivité maintiendra en 2023 un haut niveau d'investissement public en soutien aux entreprises du BTP pour nos collègues (74,7 M€ prévus en 2023, nos bâtiments (28,1 M€), nos

routes (121 M€), ou encore en faveur de l'économie touristique notamment dans le cadre du plan Avenir Montagne (2 M€ pour le tourisme, 0,9 M€ pour la montagne). Nos investissements propres qui irriguent l'économie alsacienne seront amplifiés par les programmes de nos deux bailleurs sociaux Alsace Habitat et Habitat de Haute Alsace qui accéléreront les réhabilitations énergétiques, ou encore par les aides à l'habitat délivrées par notre collectivité dont le volume devrait augmenter encore en 2023 grâce au déploiement du fonds Alsace Rénov et la prise de délégation des aides à la pierre à l'échelle de l'Alsace (hors Eurométropole et Mulhouse Agglomération) au 1er janvier 2024 (cf rapport budgétaire 4ème commission) .

Pour l'ensemble des actions qui visent à renforcer les atouts des territoires alsaciens, et concernant la 2ème commission (Attractivité, Tourisme, Environnement), il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023 d'un montant total de 32 782 573,55 € de crédits de paiement en dépenses et 26 226 925,50 € de crédits de paiement en recettes.

2023 sera notamment marquée par la mise en place d'une nouvelle politique d'aides en faveur de l'immobilier d'entreprises avec le concours de Alsabail, et par l'adoption des nouveaux statuts de l'Adira avec le soutien financier accru des cinq agglomérations et des intercommunalités alsaciennes. Les missions de l'Adira seront renforcées autour de l'accompagnement des projets de développement des entreprises, des actions de marketing territorial pour valoriser nos territoires, nos compétences, nos emplois et bien évidemment à travers le développement des projets de la Marque Alsace (marque employeur, marque fabriqué en Alsace notamment).

Pour prospérer, nos entreprises ont besoin d'une main-d'œuvre motivée et formée. L'orientation des jeunes est plus que jamais un levier majeur. Notre Collectivité prend toute sa place dès le collège en facilitant la mise en relation entreprises - élèves de 3ème pour les stages découverte en entreprises, ou en lançant le nouveau programme filières métiers avec les collèges à l'échelle de l'Alsace dans les domaines de l'éco-construction, de la restauration et l'hôtellerie, l'artisanat d'art, ou les métiers du numérique. Par ailleurs, la Collectivité s'engagera avec l'appui des chambres consulaires, de l'Adira, des acteurs de l'emploi et avec l'appui de nos équipes emploi territorialisées à affiner la connaissance infra territoriale des besoins en emploi/formation des entreprises.

Sur l'enjeu du foncier, la Collectivité avec l'appui de l'ADIRA, de l'ADAUHR, de l'ATIP, de l'EPFA proposera une offre de services avec la création de l'observatoire dynamique du foncier, l'accompagnement des EPCI à la définition d'une stratégie foncière, ou encore à la promotion du nouveau référentiel pour bâtir les zones d'activités durables.

Concernant les mobilités et l'accessibilité des territoires alsaciens (cf rapport budgétaire de la 7ème commission) la Collectivité désignera courant 2023 son opérateur du projet R-Pass, continuera à soutenir le développement des plateformes aéroportuaires, le déploiement des itinéraires doux, ou encore la promotion de l'éco-mobilité et mènera des projets d'infrastructures de grande ampleur dans le cadre du projet 3Land du secteur des trois frontières ou encore le projet de raccordement ferroviaire Strasbourg-EuroAirport.

Sur le volet des énergies, enjeu fort de la contractualisation à l'échelle de nos sept territoires d'actions, la Collectivité soutiendra tous les projets de création ou d'extension de réseau de chaleur qui desserviront des équipements publics,

des logements et des entreprises. Du Nord au Sud de l'Alsace de nombreux projets cherchent à se développer en associant les élus locaux et les entreprises, que ce soit en Alsace du Nord avec le projet de géothermie, ou au cœur de l'agglomération mulhousienne avec le projet d'hydrogène vert et le projet de réseau de chaleur avec récupération de chaleur fatale.

L'économie touristique est un fer de lance majeur de l'Alsace. La Collectivité, avec l'appui de son agence de développement touristique, accentuera ses soutiens à la promotion de la Destination Alsace autour d'évènements forts tels que la cérémonie de révélation des étoilés du Guide Michelin, le 70ème anniversaire de la route des Vins d'Alsace, ou encore l'accueil de grandes compétitions sportives internationales (Trail UTMB, Internationaux de tennis, tour de France cyclisme, ...). 2023 sera également marquée par l'attribution des premiers concours financiers aux projets touristiques dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé à l'automne dernier.

En matière de politique environnementale et de transition écologique, et en écho aux trente résolutions pour 2030 sur les transitions environnementales et énergétiques présentées à l'Assemblée d'Alsace en octobre 2022, les enjeux de l'agriculture, de l'environnement et de la protection de la qualité de l'eau et des paysages alsaciens, se transposent dans le budget consacré à l'agriculture. A ce titre, le budget prévoit en 2023 de finaliser les travaux de modernisation et de diversification de l'abattoir alsacien de Cernay.

De la même manière la collectivité a souhaité structurer une stratégie globale de transition portant sur l'ensemble des champs couverts par la collectivité (mobilité, patrimoine bâti, flotte de véhicules, barrages et énergies renouvelables, après Fessenheim...). La mise en œuvre d'opérations de grande ampleur, comme celle du champ photovoltaïque de Munchhouse, qui entrera en service début 2023, complétera cette structuration.

Dans le domaine de l'eau, dont la ressource est un enjeu économique de première importance, il s'agit pour la Collectivité européenne d'Alsace, dont le territoire couvre toute la partie française de la nappe alluviale rhénane, de se positionner comme acteur stratégique à l'échelle alsacienne, aux côtés de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'Etat en organisant les premiers « Etats Généraux de l'Eau ». Les accords qui en sortiront devront consolider la position de la Collectivité européenne d'Alsace, qui par ses grands équipements (canaux, grands barrages...) joue déjà un rôle majeur sur la gestion de la ressource en eau de notre Région.

Enfin, en matière d'environnement, deux axes majeurs seront mis en œuvre : le déploiement progressif des brigades vertes et la poursuite du soutien à l'éducation à l'environnement à travers le soutien à plus d'une cinquantaine d'associations et l'animation du réseau d'acteurs alsaciens, dont tout particulièrement les Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE).

Ainsi, la Collectivité se mobilisera fortement pour accompagner la résilience des territoires et des entreprises. La Collectivité européenne d'Alsace affiche clairement sa volonté de nouer des partenariats forts au bénéfice d'une économie durable et socialement responsable.

I. Politiques en faveur de l'Attractivité et du Tourisme

La conjoncture économique fragilise le dynamisme de l'ensemble des acteurs socio-économiques et la Collectivité européenne d'Alsace a accentué en 2022 sa stratégie d'attractivité pour poser les fondamentaux d'une véritable politique en faveur de l'économie de proximité afin d'accompagner les mutations économiques et industrielles et ainsi favoriser la création d'emplois.

Les priorités stratégiques 2023 s'inscrivent dans ce cadre concerté avec les principaux acteurs socio-économiques pour mettre en place des stratégies en faveur de l'attractivité des territoires tournées vers une véritable dynamique de développement durable et équitable : infrastructures (transports, énergie, haut-débit...), bassins d'emplois, présence de centres de recherches et de formation, qualité du tissu de sous-traitants et de fournisseurs, tourisme... A l'ère de l'économie de la connaissance, marquée par la prédominance des activités tertiaires, l'innovation et la dématérialisation, ces stratégies prennent en compte la capacité à attirer et à retenir les talents pour favoriser le développement de nos territoires.

Le soutien au développement de l'économie de proximité, l'insertion et les emplois locaux pérennes s'impose donc comme une priorité pour :

- créer les conditions favorables afin que les entreprises puissent se diversifier et tourner leur activité vers de nouvelles activités durables ;
- favoriser l'insertion des publics en difficultés ;
- soutenir l'innovation pour accompagner les transitions écologiques et énergétiques.

A. Grandes évolutions 2022-2023 et objectifs 2023 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace

Au titre des politiques en faveur de l'attractivité et du tourisme, les principaux axes pour relever ces défis majeurs sont les suivants :

1. Un pari sur l'avenir des entreprises pour favoriser la croissance et l'emploi avec un soutien déterminant à la modernisation et au développement des infrastructures pour renforcer l'attractivité de l'Alsace (1 581 625 € en fonctionnement, 2 549 599 € en investissement et 5 068 000 € d'autorisations de programme nouvelles)

1.1 Les infrastructures de transports : améliorer la fluidité et renforcer l'accessibilité avec des infrastructures aéroportuaires, ferroviaires, portuaires et routières adaptées (F : 1 278 000 € - I : 120 000 € - AP : 60 000 €)

Le budget attractivité prend en compte les soutiens aux infrastructures aéroportuaires qui porte sur le développement de l'aéroport de Strasbourg Entzheim avec le maintien de la compensation de la taxe d'aéroport passagers, la participation au lancement d'une étude sur le rapprochement entre aéroports du Rhin supérieur et aux études relatives au transfert des friches militaires (près de 35 ha pour une future ZAE). La Collectivité européenne d'Alsace assure également la maîtrise d'ouvrage du projet de liaison intermodale Duppigheim – Entzheim (LIDE – anciennement COS) et soutient le développement de l'aéroport de Colmar et de l'aérodrome de Habsheim.

Les investissements réalisés contribuent à améliorer la qualité de la desserte des grandes zones porteuses de développement économique mais aussi à favoriser l'accessibilité et le développement touristique. Les grands projets liés aux infrastructures ferroviaires et portuaires portent notamment sur le projet de liaison ferroviaire de l'EuroAirport et les ports structurants (Port Autonome de Strasbourg, Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach et les Ports de Mulhouse-Rhin (Ottmarsheim, Huningue et Ile Napoléon)).

1.2 Le foncier économique de demain : coordonner une stratégie concertée et agile au profit d'un aménagement économique de qualité

En complément de la démarche engagée pour soutenir les plates-formes départementales d'activités ou la collectivité a mobilisé 40,9 M€ à ce jour sur un engagement de près de 70 M€, la Collectivité européenne d'Alsace se mobilise pour la création d'un observatoire du foncier d'activités disponible au regard de la loi Climat et Résilience qui rend obligatoire la tenue d'un inventaire des zones d'activités d'ici août 2023 et introduit le principe de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Un accompagnement sera proposé aux EPCI au travers de la mobilisation du réseau d'ingénierie.

1.3 Le soutien à des grands projets structurants (I : 388 399 € - AP : 8 000 €)

La poursuite du projet tri national 3 Land permettra de renforcer et de dynamiser l'attractivité du Rhin Supérieur. Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace participera à l'étude prospective de développement en Alsace Centrale sous l'angle d'un tourisme durable pour inscrire le projet dans les transitions en cours et versera le solde de sa participation aux travaux du Parc des Expositions de Strasbourg.

1.4 Les infrastructures en faveur de l'immobilier d'entreprises (I : 500 000 € - AP : 5 000 000 €)

Dans le cadre d'une délégation de compétence partielle des EPCI volontaires vers la Collectivité européenne d'Alsace qui reste à construire il est envisagé de mettre en place une nouvelle politique d'aides à l'immobilier d'entreprises et plus particulièrement la mise en place d'un dispositif d'avances remboursables en faveur des bâtiments relais via ALSABAIL.

1.5 Les infrastructures en faveur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (F : 297 500 € - I : 1 541 200 €)

L'Alsace dispose d'infrastructures d'Enseignement Supérieur et de Recherche de haut niveau dans différents domaines scientifiques qui constituent autant d'atouts de développement, de rayonnement et d'attractivité pour le territoire. Ces infrastructures offrent à la communauté scientifique, mais également aux entreprises régionales et internationales, l'opportunité d'accéder à des équipements performants et à un environnement scientifique international de haute qualité.

Les soutiens prévus pour 2023 s'inscrivent pour l'essentiel dans les grandes contractualisations pluriannuelles conclues avec l'Etat dont le Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne avec un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur du Fonds « Recherche et Innovation » prévu pour financer des projets de recherche fondamentale et appliquée afin d'ouvrir des voies nouvelles vers les technologies futures et émergentes et déployer une dynamique d'excellence et d'attractivité qui accompagne les transitions liées notamment au changement climatique et à la transformation technologique.

1.6 Des soutiens à des salons et diverses cotisations (F : 6 125 €)

2. Une ingénierie qui fédère notamment à travers l'ADIRA et la Marque Alsace (2 630 000 € en fonctionnement)

La Collectivité européenne d'Alsace continuera à soutenir l'agence de Développement ADIRA dont les statuts sont révisés pour optimiser la gouvernance partenariale qui réunit à la fois des collectivités, des chefs d'entreprises, des représentants de chambres consulaires et patronaux etc. afin de définir des stratégies partagées et proposer des actions adaptées au développement des territoires (F : 1 800 000 €).

Concernant la Marque Alsace, les soutiens seront consolidés pour accroître la notoriété de la Marque plébiscitée par les Alsaciens et qui fédère une large communauté. Il s'agit de défendre l'esprit d'entreprendre de nos territoires et d'accompagner fortement les activités de proximité autour de priorités à forte valeur ajoutée pour les territoires et les entreprises avec le développement des Marques « Fabriqué en Alsace », « Employeur Alsace », « Artisan d'Alsace », « Alsace Excellence » et la promotion des territoires (F : 280 000 €).

La poursuite de notre soutien au développement des circuits courts et à la promotion des producteurs et produits locaux se traduira par l'engagement au Pôle Alimentaire Alsacien, représenté par l'Association pour la Promotion et le développement des Marques alimentaires alsaciennes « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produits des Terroirs » (F : 400 000 €).

L'accent sera également mis sur le Business Sourcing qui favorise l'approvisionnement local et les relations d'affaires de proximité (F : 150 000 €).

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra son soutien aux Plates-Formes d'Initiative Locale pour favoriser l'entrepreneuriat chez les bénéficiaires du RSA et les personnes en situation de handicap.

3. L'excellence de la politique touristique (Dépenses : 5 317 038 € en fonctionnement et 2 000 000 € en investissement – Recettes : 720 000 € en fonctionnement)

Avec plus de 8,2 millions de touristes, la politique en faveur du tourisme est un enjeu majeur pour renforcer l'offre, répondre aux nouveaux modes de consommation et favoriser l'émergence de solutions innovantes dans une perspective de développement durable. Elle se traduit comme suit :

➤ L'adaptation de la stratégie de développement touristique pour la Destination Alsace pour répondre aux nouveaux enjeux

Le travail d'adaptation de la stratégie touristique, engagé en 2022, à travers notamment la rencontre avec l'ensemble des EPCI et Offices de tourisme d'Alsace, sera poursuivi en 2023 par la Collectivité européenne d'Alsace, en partenariat étroit avec ADT.

Une convention d'objectifs permettra de renforcer et de clarifier le partenariat avec l'agence de développement touristique pour renforcer encore davantage la Destination Alsace (F : 4 100 000 €) + Salon international de l'agriculture à Paris dont l'organisation est confiée à ADT (F : 105 000 €).

L'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour soutenir les « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » entrera dans sa phase active en 2023 (I : 2 000 000 €).

Les actions touristiques au bénéfice du rayonnement de la Destination Alsace continueront à être soutenues : Gîtes de France, Clévacances, Terre d'Est, Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA), SYMBIO, etc (F : 852 038 €).

Dans le cadre de la Cérémonie de Révélation des Etoilés du Guide Michelin, dont l'Alsace est le Territoire Hôte, la Collectivité européenne d'Alsace va proposer une année dédiée à la gastronomie en Alsace avec des temps forts pour promouvoir les produits du terroir et garantir l'accès à tous les alsaciens à une alimentation de qualité, saine et équilibrée avec des prix accessibles (260 000 € en dépenses de fonctionnement et 260 000 € en recettes de fonctionnement).

Par ailleurs, un accent particulier sera également mis sur l'accueil de l'avant dernière étape du Tour de France masculin en Alsace, les 10 ans du Slow Up Alsace et les 70 ans de la Route des Vins d'Alsace.

Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (en recettes F : 460 000 €)

VISION GLOBALE du CDR Attractivité

	BP 2022	BP 2023	BP 2023/ BP 2022 en €	BP 2023/ BP 2022 en %	AP/AE variation en €
Dépenses de fonctionnement	4 801 921,00 €	4 211 625,00 €	- 590 296,00 €	-12,29%	- €
Dépenses d'investissement	3 928 661,02 €	2 549 599,00 €	- 1 379 062,02 €	-35,10%	5 068 000 €
Total dépenses (A)	8 730 582,02 €	6 761 224,00 €	- 1 969 358,02 €	-22,56%	5 068 000 €
Recettes de fonctionnement	- €	- €	- €		
Recettes d'investissement	41 000,00 €	- €	- 41 000,00 €	-100,00%	
Total recettes (B)	41 000,00 €	- €	- 41 000,00 €	-100,00%	- €
Dépenses nettes (A-B)	8 689 582,02 €	6 761 224,00 €	- 1 928 358,02 €	-22,19%	

B. Présentation des secteurs et des programmes rattachés à la politique en faveur de l'attractivité

Il est proposé de prévoir un crédit de paiement de **6 761 224 €** et une autorisation de programme de **5 068 000 €**, répartis comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, en dépenses, **un crédit de paiement de 4 211 625 €**
- Pour la section d'investissement, en dépenses,
 - **un crédit de paiement de 2 549 599 €**
 - **une autorisation de programme nouvelle de 5 068 000 €.**

1. Les dépenses de fonctionnement

Les crédits sollicités s'élèvent à 4 211 625 € de crédits de paiement.

- ADIRA (Opération P056O001-865-65-65748-60) : 1 800 000 €

- Autres soutiens attractivité – développement de la Marque Alsace (Opération P056O035) : 280 000 €
 - CMA – Marque Artisan d’Alsace (3190-65-657381-60) : 41 500 €
 - ADIRA – développement de la Marque Alsace 2022-2025 (865-65-65748-60) : 238 500 € (besoins réels à verser à l’ADIRA : 235 000 €)
- Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes : 400 000 € (Opération P056O036-3345-65-65748-69)
- Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et durable (Opération P056O014) : CCI Alsace Eurométropole – plate-forme de Business sourcing : 150 000 € (3530-65-657381-69)
- Aéroport de Strasbourg-Entzheim (P048O007-3711-65-65748-855) : 1 210 000 €
- Aéroport de Colmar-Houssen et aérodrome de Mulhouse-Habsheim (Opération P056O004) : 68 000 €
(30 000 € (865-65-65748-60) pour Colmar-Houssen et 38 000 € (2985-65-6561-60) pour Mulhouse-Habsheim)
- Salon Mulhouse – rencontre d’affaires ADN Business (Opération P056O002-2163-011-6228-60) : 2 400 €
- Cotisations 2023 (Opération P056O029 – 2161-011-6281-60) : 3 725 €
 - Aéro’Alsace (anciennement APRAA - Association pour la Promotion des Activités Aéronautiques) : 150 €
 - Grand Enov : 300 €
 - Fibois : 75 €
 - Consortium International des Voies Navigables et Multimodales : 2 000 €
 - Strasbourg Alsace Place Financière : 1 200 €
- Fondation Alfred Kastler (P048O013-2209-65-65748-048) : 50 000 €
- Institut National Supérieur du Professorat et de l’Education (INSPE) (Opération P055O005- 891-65-6558-23) : 240 000 €
- NEUREX – Projet Inter-Neurone (Opération P055O008-2211-65-65748-23) : 7 500 €

2. Les dépenses d’investissement

Les crédits sollicités s’élèvent à 2 549 599 € de crédits de paiement et 5 068 000 € d’autorisations de programme.

- Aides à l’immobilier d’entreprises : 500 000 € (P056O018-882-27-2748-62) avec une AP de 5 M€ (P056E12)
- Etudes d’aménagement pour le projet 3Land (P056O022-3244-204-20421-60) : 8 000 € (avec une AP de 8 000 € - P056E09)
- Parc des Expositions de Strasbourg PEX (P058O001-3365-204-2041582-62) : 380 399 €
- Aéroport de Colmar-Houssen (P056O004-3262-204-2324-62) et aérodrome de Mulhouse-Habsheim (P056O004-3575-204-2041581-62) : 120 000 € (avec une AP de 60 000 € - P056E11)

- Projet INSECTARIUM (P0550007-886-204-204182-23) : 130 000 €
- Projet STUDIUM (Learning center à Strasbourg) (P0550009-886-204-204182-23) : 600 000 €
- Projet PAPS/PCPI (Pôle d'Administration Publique de Strasbourg et Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle) (P0550010-3768-204-2041582-23) : 311 200 €
- Projet restructuration logement Cité Paul Appell (P0550012-886-204-204182-23) : 500 000 €

VISION GLOBALE du CDR gestionnaire Tourisme

	BP 2022	BP 2023	BP 2023/ BP 2022 en €	BP 2023/ BP 2022 en %
Dépenses de fonctionnement	6 050 139,16 €	5 317 038,00 €	- 733 101,16 €	-12,12%
Dépenses d'investissement	1 100 000,00 €	2 000 000,00 €	900 000,00 €	81,82%
Total dépenses (A)	7 150 139,16 €	7 317 038,00 €	166 898,84 €	2,33%
Recettes de fonctionnement	610 000,00 €	720 000,00 €	110 000,00 €	18,03%
Recettes d'investissement			- €	
Total recettes (B)	610 000,00 €	720 000,00 €	110 000,00 €	18,03%
Dépenses nettes (A-B)	6 540 139,16 €	6 597 038,00 €	56 898,84 €	0,87%

C. Présentation des secteurs et des programmes rattachés à la politique en faveur du tourisme

Il est proposé de prévoir un crédit de paiement de **7 317 038 €** et une recette de **720 000 €**, répartis comme suit :

- Pour la section de fonctionnement,
 - en dépenses, d'inscrire **un crédit de paiement de 5 317 038 €**
 - en recettes, d'inscrire **un crédit de paiement de 720 000 €**
- Pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire **un crédit de paiement de 2 000 000 €**.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les crédits sollicités s'élèvent à 5 317 038 € de crédits de paiement.

- ADT (P0590002-1212-65-65748-633) : 4 100 000 €+ coordination du Salon International de l'Agriculture (P05900016-1212-65-65748-633) :105 000 €
- Soutien aux actions et animations touristiques (P0590001) : 413 850 €

Opération « Alsace à vélo » - 1212-65-65748-633	13 000 €
Navette des crêtes - 1965-65-657358-633	14 000 €
Lignes touristiques (Fleckenstein, Haut-Koenigsbourg, Europa Park,	355 000 €

Champ du Feu) – 1227-65-65732-633	
Folie'Flore – 1212-65-65748-633	20 000 €
Forêt enchantée – 1566-65-657348-633	10 000 €
Dépenses directes - 2165-011-6188-633	1 850 €

- Soutien aux organismes et associations à vocation touristique (P059O006–1212-65-65748-633 : 109 600 €

Gîtes de France	30 000 €
Clévacances	30 000 €
Sundgau, routes de la carpe frite	6 000 €
Ronde des Fêtes	6 000 €
Terre d'Est	36 600 €
Fédération des stations vertes	1 000 €

- Navette Saint-Louis/EuroAirport (P059O004-2203-65-6568-633) : 63 588 €
- SYMBIO (P059O008-1961-65-6561-633) : 35 000 €
- CEEJA (P059O009-1038-65-65748-633) : 230 000 €
- Evènement autour de la gastronomie (P059O017-1212-65-65748-633/2165-011-6188-633) : 260 000 €

2. Les dépenses d'investissement

Les crédits sollicités s'élèvent à 2 000 000 € de crédits de paiement.

Plan de rebond tourisme – Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » (P059O014-3365-204-20422-69) : 2 000 000 €.

3. Les recettes de fonctionnement

Les crédits sollicités s'élèvent à 720 000 € de crédits de paiement.

- Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (P017O006 : 398-731-731722-633) : 460 000 €
- Evènement autour de la gastronomie (P059O0017-3353-74-74718-633) : 260 000 €.

II. Politique de l'environnement

A. Présentation des grandes évolutions 2022 – 2023, ainsi que les objectifs 2023 poursuivis par la Collectivité Européenne d'Alsace :

La politique de l'Environnement couvre les programmes de l'Agriculture, de l'Eau, de l'Environnement et de la Transition écologique et énergétique.

Les faits marquants en 2022

Dans le domaine de l'agriculture, les relations avec la profession agricole s'inscrivent dans le cadre d'une convention de partenariat 2022-2024 avec la Chambre d'Agriculture Alsace (840 000 € par an). Ce partenariat a été élargi au soutien d'organismes agricoles : Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA), Savoir-vert en Alsace, Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA).

La thématique relative au foncier se traduit par la poursuite des opérations d'aménagement foncier induites par la construction du contournement ouest de STRASBOURG, en collaboration avec les services de l'État, pour éviter et réduire les impacts sur l'environnement et en particulier sur l'habitat du grand hamster d'Alsace.

La politique forestière alsacienne s'est mise en place dans la cadre du dispositif « Forêts d'Avenir d'Alsace » avec plus 82 000 arbres plantés, correspondant à 197 ha de forêts d'avenir en régénération assistée.

Dans le domaine de l'eau, la situation du barrage de Kruth fait l'objet d'une expertise judiciaire engagée depuis fin 2021 à l'instigation de l'entreprise titulaire des travaux aux fins de déterminer les causes et responsabilités dans la non atteinte de l'objectif de débit de fuite du nouveau masque d'étanchéité mis en place en 2020. Des premiers travaux de reprise des malfaçons ont été menés à l'automne 2021, qui doivent néanmoins se poursuivre fin 2022 et en 2023, ainsi que les travaux de finition. Ce dossier n'a toutefois pour le moment pas d'incidence budgétaire directe nouvelle.

Le barrage de la Lauch sera transféré à la Collectivité européenne d'Alsace à l'issue des travaux de confortement qui seront menés par cette dernière, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée. Le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du barrage a été signé début 2022, les études de phase « projet » sont en cours. Les travaux devraient débuter en 2024 et les inscriptions budgétaires sont à prévoir jusqu'en 2027.

Dans le cadre des politiques de l'environnement, le dispositif de soutien aux Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) est en cours d'harmonisation à l'échelle alsacienne. Le déploiement de la Brigade Verte à l'échelle alsacienne progresse à la meilleure vitesse permise par la mise en place progressive de nouvelles antennes et le recrutement de nouveaux gardes-champêtres. Le soutien de la collectivité au fonctionnement de la Brigade Verte et à son déploiement a été harmonisé à l'échelle alsacienne.

Dans le cadre des politiques de transition énergétique, l'installation photovoltaïque de MUNCHHOUSE est en phase finale de construction, en partenariat avec ENGIE Green. La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de la centrale nucléaire de FESSENHEIM a mis en place une commission de suivi du démantèlement de l'installation. Le rythme de réunions a été considérablement accru.

Les orientations pour 2023 et les années suivantes

Fonctionnement

Pour l'Agriculture :

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées aux partenariats avec la profession agricole, aux financements des mesures compensatoires environnementales des aménagements fonciers (en particulier celles qui sont induites par les impacts sur l'habitat du grand hamster), aux travaux de maintenance annuels de l'abattoir de CERNAY.

En ce qui concerne le volet sécurité et veille sanitaire, la subvention d'équilibre du Laboratoire alsacien d'analyses (L2A), budget annexe de la collectivité, est intégrée à la thématique agricole.

Pour l'Eau :

La politique d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace porte essentiellement sur la réhabilitation de son patrimoine hydraulique (canaux et barrages) avec des projets importants pour les années à venir (canal de la Bruche, barrage de la Lauch), ainsi qu'à la maintenance lourde du parc d'ouvrages hydrauliques.

Des montants récurrents sont consacrés à une politique de subvention de travaux d'amélioration du milieu aquatique ainsi qu'à la participation à des études en matière de ressource en eau.

Pour l'Environnement :

La Brigade Verte est progressivement amenée à se déployer dans le Bas-Rhin. Au vu de la forte demande de la part des communes bas-rhinoises, il convient de prévoir une augmentation annuelle de la contribution à ce syndicat de 75 000 € en 2023.

La convergence de la politique d'éducation à l'environnement est en cours et se poursuivra entre 2023 et 2024, notamment pour mettre à niveau le soutien aux CINE.

Pour la transition écologique :

La CLIS de FESSENHEIM poursuivra son travail d'information et de suivi de l'installation et orientera son action sur le démantèlement à venir.

Le dossier relatif à la construction du champ photovoltaïque à MUNCHHOUSE avec participation à l'actionnariat de la société en charge de la construction et de l'exploitation de ce champ sera finalisé au printemps 2023.

Investissement

Pour l'Agriculture :

La politique d'investissement agricole porte sur l'extension et la modernisation de l'abattoir de CERNAY, sur la mise en œuvre des aménagements fonciers agricoles, forestiers et environnementaux et sur le soutien de travaux connexes de construction de chemins ou de plantations et de création d'ouvrages écologiques. Elle comprend également la programmation annuelle du dispositif « Forêts d'Avenir d'Alsace » et éventuellement sur des aides directes aux agriculteurs en complément de la Région Grand-Est.

Pour l'Eau :

La politique d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace porte essentiellement sur la réhabilitation de son patrimoine hydraulique (canaux et barrages) avec des projets importants pour les années à venir (canal de la Bruche, barrage de la Lauch), ainsi qu'à la maintenance lourde.

Des montants récurrents sont consacrés à une politique de subvention ainsi qu'à la participation à des études en matière de ressource en eau.

B. Secteur de l'Agriculture :

	BP 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022 en €	BP 2023 / BP 2022 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	2 240 300,00	2 372 400,00	132 100,00	5,90%	
Dépenses d'investissement	4 320 000,00	3 569 595,00	-750 405,00	-17,37%	-837 723,59
Total dépenses (A)	6 560 300,00	5 941 995,00	-618 305,00	-9,42%	-837 723,59
Recettes de fonctionnement	32 000,00	45 000,00	13 000,00	40,63%	
Recettes d'investissement	1 256 878,00	826 005,00	-430 873,00	-34,28%	
Total Recettes (B)	1 288 878,00	871 005,00	-417 873,00	-32,42%	0,00
Dépenses nettes (A-B)	5 271 422,00	5 070 990,00	-200 432,00	-3,80%	

La politique de l'agriculture regroupe l'ensemble des interventions de notre collectivité en faveur de l'activité agricole, de l'aménagement de l'espace rural, ainsi que les activités du L2A et celles de l'abattoir alsacien de CERNAY, et les procédures d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental.

Ainsi, l'agriculture est une composante importante du dynamisme alsacien. Il est essentiel de conserver une agriculture compétitive, durable, en lien avec les territoires dans leur diversité, vivant de son travail, afin de préserver l'emploi agricole direct et celui induit grâce à l'important tissu d'industries agro-alimentaires liées directement à l'agriculture alsacienne. Cela passe nécessairement par un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au maintien de la diversité des productions animales et végétales, par l'accompagnement de la transition énergétique et climatique et celui de la restructuration et de la modernisation des outils de production, en particulier grâce aux aménagements fonciers, ainsi que par la vigilance sanitaire pour offrir les meilleures garanties aux consommateurs.

Les dépenses de fonctionnement

Programme P215 – Aménagement foncier

124 700 € de CP

Opérations agricoles (24 700 €)

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les Départements doivent assurer la maîtrise d'ouvrage des études préalables et des opérations d'aménagements fonciers et prendre en charge les frais divers se rapportant à ces opérations.

Pour 2023, il est prévu l'inscription de 22 500 € de crédits de fonctionnement pour les échanges d'immeubles ruraux.

L'association en charge de l'aménagement foncier (ANATAF) fêtera ses 20 ans en 2023 lors d'un séminaire national qui aura lieu à STRASBOURG. Dans ce cadre, il est proposé que la collectivité prenne en charge les frais d'organisation de la visite du mémorial d'Alsace-Moselle à hauteur de 2 200 €.

Mesures environnementales des aménagements fonciers (100 000 €)

Cette nouvelle opération doit permettre de prendre en compte les coûts des mesures compensatoires écologiques imposées par la loi suite aux aménagements fonciers réalisés par la collectivité (ACOS, Rocade Sud, AFAF agricoles). Pour 2023 sont prévus 50 000 € de mesures compensatoires concernant le suivi des populations de hamsters suite aux aménagements du Contournement Ouest de Strasbourg et 50 000 € de mesures financées aux agriculteurs par le biais de l'association AFSAL (Agriculteurs et Faune Sauvage Alsace).

Programme P216 – Aménagement rural ou agricole

1 047 700 € de CP

Soutien au monde agricole

Divers organismes agricoles peuvent bénéficier d'une aide pour leurs actions qui concourent aux orientations de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'alimentation locale, d'emploi agricole, de cadre de vie et de cohésion des territoires.

A ce titre, il est proposé d'inscrire 840 000 € pour la Chambre d'Agriculture d'Alsace et 207 700 € pour le soutien à des organismes agricoles dans les filières de l'élevage bovins, de l'aviculture, l'arboriculture ou l'interprofession des fruits et légumes d'Alsace, ainsi que diverses cotisations, notamment pour l'adhésion à l'association nationale des Départements « Agrilocal » et un soutien au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour mener un projet de recherche sur l'amélioration des lâchers de grands hamsters. Cette dernière opération est valorisée comme une mesure d'accompagnement des Aménagements fonciers agricoles et forestiers (AFAF) mise en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace le long du tracé du contournement Ouest de STRASBOURG.

Programme P217 – Abattoir

40 000 € de CP

Abattoir de CERNAY

L'abattoir départemental de CERNAY est un outil indispensable des politiques agricoles, environnementales et paysagère et pour le soutien à l'élevage et aux filières courtes.

Cette contribution est un pivot des aides de la Collectivité européenne d'Alsace dans le domaine agricole. Il s'inscrit en complémentarité avec la Région, conformément à la loi NOTRe.

Sa gestion est confiée à une société par actions simplifiée (SAS) par le biais d'une Délégation de service public (DSP) mise en place en juin 2014 et qui s'achève en mars 2023. Une nouvelle DSP doit être attribuée en 2023.

Les frais de maintenance des installations à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace représentent 40 000 € de crédits de fonctionnement.

Programme P218 – santé environnementale

1 160 000 € de CP

Santé animale

Le Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A) apporte son expertise publique dans la gestion des risques et des crises sanitaires dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire et de la santé des végétaux. Il accompagne les professionnels de l'agroalimentaire pour la mise en conformité de leurs installations ou pour renforcer leurs compétences par la formation et par le contrôle des bonnes pratiques d'hygiène (audits et conseils).

Les analyses réalisées en santé animale dans le cadre de la gestion du risque sanitaire sont ordonnées en partie par l'État et principalement par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), reconnu comme organisme à vocation sanitaire conformément à la gouvernance sanitaire en place depuis 2014.

Les crises sanitaires et un environnement très changeant ont contraint le laboratoire à s'adapter et à exercer une vigilance accrue sur les cheptels domestiques et sur la faune sauvage pour prévenir les risques sanitaires susceptibles de menacer le territoire alsacien.

Pour mener à bien ces actions, il est proposé d'inscrire au budget général une subvention d'équilibre au budget annexe du L2A de 1 072 000 € en crédits de fonctionnement.

Il est également proposé d'inscrire un montant de 88 000 € au titre de la réalisation d'analyses de prophylaxie obligatoire. Ce montant facturé par le L2A à la Collectivité européenne d'Alsace contribue à amoindrir le coût supporté par les éleveurs.

Les dépenses d'investissement

Programme P215 – Aménagement foncier

1 038 000 € de CP

Aménagement foncier

Une trentaine d'opérations d'aménagement foncier, concernant au total une cinquantaine de communes différentes, sont en cours et, notamment les aménagements fonciers induits par la construction du Grand Contournement Ouest de STRASBOURG, par la construction des routes de l'Eurométropole de STRASBOURG, par la création de la plateforme départementale d'activités de Mommenheim-Brumath, ainsi que divers aménagements routiers et les demandes de quatre communes pour des études préalables.

Parmi ces opérations figurent notamment :

- La programmation des opérations foncières du GCO/COS (491 000 €) ;
- Les crédits dédiés à la plateforme de Brumath Mommenheim (50 000 €) ;
- L'opération EMS « Rociade Sud » de Geispolsheim-Fegersheim (150 000 €) ;

- Diverses opérations d'aménagement foncier non induites par la construction d'ouvrages (200 000 €) ;
- Les travaux d'aménagement foncier induits par l'élargissement du contournement de Marmoutier (125 000 €) ;
- Le démarrage des travaux connexes de la liaison A4-Lorentzen après la clôture des Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers (502 000 €).

La Collectivité européenne d'Alsace poursuivra également le subventionnement des échanges d'immeubles ruraux, principalement dans le vignoble où des aménagements fonciers d'envergure sont difficiles à mener.

Mesures environnementales des aménagements fonciers

Cette nouvelle opération permettra de prendre en compte les coûts des mesures compensatoires écologiques imposées par la loi suite aux aménagements fonciers réalisés par la collectivité. Pour ce qui relève de la section d'investissement, ces mesures concerneront principalement des acquisitions de terrains. La 1^{ère} série d'acquisition est prévue en 2024 à TRUCHTERSHEIM pour 130 000 €.

Programme P216 – Aménagement rural ou agricole	501 711 € de CP
---	------------------------

Soutien au monde agricole :

Il est proposé d'inscrire 125 000 € de crédits d'investissement pour soutenir les investissements des exploitations agricoles, en complémentarité avec la Région Grand Est et pour les aides à l'entretien agroforestier des arbres têtards, richesse du patrimoine paysager rural et agricole.

Plan de relance Sylviculture – « Forêt d'Avenir d'Alsace » :

376 711 € de crédits d'investissement sont proposés pour alimenter la dernière année du dispositif triennal « Forêts d'avenir d'Alsace », dans le cadre du plan de relance en faveur des forêts d'avenir des communes alsaciennes. Les derniers dossiers devraient être payés en 2023.

Programme P217 – Abattoir de proximité de CERNAY	2 029 884 € de CP
---	--------------------------

Les travaux d'extension de l'abattoir et de diversification des productions qui portent principalement sur le changement du groupe froid, l'extension des locaux sociaux, l'agrandissement des chambres froides et la mise en place d'une unité de fabrication de viande hachée surgelée ont été décalés. Ils seront terminés en 2023. L'attribution des marchés a permis d'ajuster le calendrier et les montants des travaux.

Dans ce cadre, il est proposé l'inscription de 1 989 884 € de crédits de paiement pour le projet d'extension. Il convient d'y ajouter 40 000 € concernant les investissements courants d'équipements des installations.

Au total, 2 029 884 € de crédits de paiement sont inscrits pour cette opération.

Les recettes de fonctionnement

Programme P217 Abattoir de proximité de Cernay

45 000 € de CP

Une recette de fonctionnement de 45 000 € est attendue dans le cadre de la taxe d'usage de l'abattoir de CERNAY.

Les recettes d'investissement

Programme P215 – Aménagement foncier

55 000 € de CP

Une recette de 55 000 €, solde concernant l'aménagement foncier de la plateforme départementale d'activité de Brumath Mommenheim est prévue en 2023.

Programme P217 – Abattoir de proximité de Cernay

771 005 € de CP

Une recette de 771 005 € de subvention est prévue pour 2023 pour les projets liés à l'abattoir de Cernay.

C. Secteur de l'Eau :

	BP 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022 en €	BP 2023 / BP 2022 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	1 510 540,00	1 356 870,00	-153 670,00	-10,17%	
Dépenses d'investissement	6 659 133,46	5 111 790,00	-1 547 343,46	-23,24%	-385 020,97
Total dépenses (A)	8 169 673,46	6 468 660,00	-1 701 013,46	-20,82%	-385 020,97
Recettes de fonctionnement	90 000,00	5 790 000,00	5 700 000,00	6333,33%	
Recettes d'investissement	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00%	
Total Recettes (B)	590 000,00	6 290 000,00	5 700 000,00	966,10%	0,00
Dépenses nettes (A-B)	7 579 673,46	178 660,00	-7 401 013,46	-97,64%	

Les dépenses de fonctionnement

Programme 222 – Opérations récurrentes eau

1 356 870 € de CP

Entretien des ouvrages hydrauliques (96 330 €)

Ce montant est consacré essentiellement aux dépenses d'entretien du canal de la Bruche. Les cotisations à « France Dignes » et au Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) sont prévues à hauteur de 4 000 €.

Participation aux syndicats mixtes (1 180 000 €)

Les participations aux différents syndicats mixtes de rivières, au syndicat mixte « Rivières de haute Alsace » et au Syndicat Mixte du lac de Kruth Wildenstein sont inscrites à l'identique qu'en 2022, à 1 180 000 €.

Préservation des ressources en eau (70 540 €)

Elles concernent les cotisations au Syndicat Mixte de Recyclage Agricole (SMRA) et à l'APRONA. Le montant est inchangé.

Intervention du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) (10 000 €)

Les dépenses liées au fonctionnement courant du SATESE sont inchangées.

Les dépenses d'investissement

Programme 221 – opérations structurantes eau

3 891 790 € de CP

Barrage de Kruth (631 790 €)

Les travaux de reprise et de finition restant à faire en 2023 s'inscrivent dans le cadre du marché signé initialement et des montants prévus. Le contexte d'expertise juridique en cours pourra amener à adapter le planning de réalisation.

Barrage de la Lauch (100 000 €)

Le montant total des travaux et des dépenses annexes de l'opération est estimé à 13 075 000 €, entre 2023 et 2027. En vue de permettre la résilience territoriale en matière d'eau, il convient de prévoir un montant supplémentaire de 5 907 857 € à répartir entre les exercices 2023 à 2027, à ajouter aux montants déjà inscrits.

Pour l'exercice 2023, un montant de 100 000 € couvrira les premières dépenses d'études de maîtrise d'œuvre. Les travaux commenceront en 2024.

Canal de la Bruche (2 760 000 €)

Suite à des imprévus techniques, le programme de l'année 2022 a dû être modifié, ce qui a décalé en 2023 les travaux conséquents qui étaient prévus sur le barrage de WOLXHEIM.

Les travaux sur les ouvrages sont concentrés sur les ouvrages de la prise d'alimentation et l'écluse n° 4.

Canal du Rhône au Rhin (100 000 €), maintenance semi-lourde des barrages (300 000 €)

Le montant total inchangé de 400 000 € est prévu pour les dépenses relatives aux investissements courants et à la maintenance lourde confiés à Rivières de Haute Alsace par délégation de maîtrise d'ouvrage.

Programme P222 – Opérations récurrentes eau

70 000 € de CP

Préservation des ressources en eau (50 000 €)

Ce montant est prévu pour une participation au nouveau programme ERMÈS 2022-2025 (Interreg) porté par l'APRONA, concernant l'étude du transfert de micropolluants entre les eaux de surface et la nappe. Il est également prévu un partenariat en vue d'un diagnostic des lacs de montagne à mener avec la Fédération de Pêche du Haut-Rhin.

SATESE (20 000 €)

Les dépenses restent inchangées. Elles portent sur des acquisitions de petits équipements nécessaires au fonctionnement du service.

Programme P223 – Rivières

1 100 000 € de CP

Rivières comptes de tiers (500 000 €) – Rivières subventions (600 000 €)

La Collectivité européenne d'Alsace continue à aider des travaux de réhabilitation des milieux liés au cours d'eau (renaturation, végétalisation, passe à poissons, ...).

La poursuite des travaux pour compte de tiers (les travaux en rivières au titre des anciens programmes départementaux sont progressivement en cours d'extinction) est prévue à hauteur de 500 000 €. Le paiement des subventions pour le programme d'amélioration des milieux aquatiques et pour le Syndicat Mixte du lac de Kruth est prévu à hauteur de 600 000 €.

Programme P239 – Subventions eau

50 000 € de CP

Assainissement environnement :

Un montant de 50 000 € est prévu sur cette ligne de subvention aux collectivités pour l'assainissement, de sorte à pouvoir faire face aux demandes relictuelles de collectivités, suite à la fin (en 2015) des gros travaux de mise aux normes (directive européenne « Eaux résiduaires urbaines- ERU » de 1991) des ouvrages d'assainissement.

Les recettes de fonctionnement

Programme 221 – Opérations structurantes eau

5 700 000 € de CP

Convention EDF :

Cette recette eau est la reprise, à compter de l'exercice 2023, de la recette perçue dans le cadre de la convention qui lie EDF à la Collectivité européenne d'Alsace pour la contribution d'EDF aux actions de la Collectivité dans le domaine de l'environnement, de l'eau et des énergies nouvelles et renouvelables. Elle permettra en particulier de financer

en partie les opérations relatives aux barrages alsaciens (barrage de la Lauch). La recette, d'un montant de 2 800 000 € inscrite en 2022, est revue à la hausse. Le montant attendu pour l'exercice 2023 s'élève à 5 700 000 €. Pour les exercices 2024 et suivants le montant exact n'est pas encore connu. Il conviendra de rendre compte de l'utilisation des crédits comme le précise la convention passée avec EDF, en particulier sur le volet « eau ».

Programme 222 – Opérations récurrentes eau

90 000 € de CP

SATESE :

L'intervention du SATESE et du SATEP (assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable au bénéfice des collectivités rurales du Haut-Rhin) génère comme chaque année une recette de 90 000 € provenant de la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la participation des collectivités bénéficiaires du service.

Les recettes d'investissement

Programme 223 – Rivières

500 000 € de CP

Rivières compte de tiers

Un retour des Syndicats mixtes de rivières au titre des travaux effectués pour compte de tiers est attendu pour une recette à hauteur de 500 000 €. Le montant précis sera fixé au fur et à mesure des soldes des marchés, une fois toutes les dépenses et recettes connues.

D. Secteur Environnement naturel

	BP 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022 en €	BP 2023 / BP 2022 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	4 779 160,50	4 937 841,50	158 681,00	3,32%	-171 000,00
Dépenses d'investissement	1 174 000,00	1 037 815,05	-136 184,95	-11,60%	-1 000 000,00
Total dépenses (A)	5 953 160,50	5 975 656,55	22 496,05	0,38%	-1 171 000,00
Recettes de fonctionnement	15 544 699,50	18 148 420,50	2 603 721,00	16,75%	
Recettes d'investissement	100 000,00	177 500,00	77 500,00	77,50%	
Total Recettes (B)	15 644 699,50	18 325 920,50	2 681 221,00	17,14%	0,00
Dépenses nettes (A-B)	-9 691 539,00	-12 350 263,95	-2 658 724,95	27,43%	

Les dépenses de fonctionnement

Programme 225 – Préservation de l'environnement

2 879 841,50 € de CP

Arbres (30 000 €)

Les crédits sont consacrés au soutien aux arboriculteurs dans le cadre du partenariat, notamment en faveur des vergers traditionnels (travail d'animation et de sensibilisation important auprès de la population locale autour des vergers patrimoniaux, caractéristiques du paysage alsacien) et à la convergence et le déploiement à l'échelle alsacienne de l'opération « Les arbres de la Sainte Catherine ».

Soutien au Conservatoire des Sites Alsaciens (290 000 €)

Afin de gérer écologiquement certains Espaces Naturels Sensibles (ENS) propriétés de la collectivité, une convention est établie depuis longtemps avec le Conservatoire des Sites Alsaciens. Il est proposé de réduire la dotation de 10 000 € par rapport à 2022 en faisant évoluer le partenariat pour accompagner la gestion des ENS.

Education à l'environnement (1 198 100 €)

Aujourd'hui, une cinquantaine d'associations dédiées en grande partie ou entièrement à l'éducation à l'environnement constitue un réseau alsacien, fédéré autour de l'ARIENA, dont les Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) qui ont un rôle d'animation sur leur territoire d'action.

Ce réseau de 260 salariés fait bénéficier tous les ans à environ 250 000 personnes (scolaires, familles, salariés, seniors, ...), hors grand public (ce dernier est estimé à 120 000 personnes/an, sensibilisées sur un stand ou lors d'une exposition), de leurs activités pédagogiques, notamment en matière d'espaces naturels sensibles et de sensibilisation à l'environnement. Le soutien aux CINE permet un maillage territorial efficace des actions d'éducation à l'environnement promues par la Collectivité. Il est proposé d'allouer une subvention à hauteur de 180 500 € à l'ARIENA.

Soutien à la vie associative (140 000 €)

Un partenariat s'est développé de longue date auprès d'associations naturalistes qui concourent aux politiques menées par la Collectivité en matière de biodiversité, autour d'enjeux faunistiques et floristiques (inventaire, appui technique, expertise, ...). Pour ce faire, il est proposé de reconduire les crédits alloués en 2022.

Travaux de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (248 000 €)

La gestion des 1 827 ha d'ENS, propriétés de la Collectivité, nécessite des travaux réguliers, des suivis naturalistes, la réalisation d'études et la mise en place de plans de gestion, le soutien à divers partenaires (programme en faveur de la Cistude, migration des batraciens), des frais de garderie pour les massifs forestiers, la mise en place d'un suivi écologique plus pertinent des ENS et l'évaluation périodique des plans de gestions.

Ces besoins sont estimés à 248 000 € pour 2023.

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) (429 500 €)

En 2023, il est proposé l'allocation de crédits à hauteur de 429 000 €, incluant le financement des coûts d'un emploi d'animateur, en 2023 et 2024, et la mise en œuvre des programmes agro-environnementaux selon les modalités européennes et nationales. Les phases de contractualisation auprès des agriculteurs étant cycliques, à compter de 2025, le volume d'opérations sera plus limité.

Pour faire face à nos obligations de suivi des MAEC et à la réalisation d'un bilan à 5 ans, il est proposé de tenir les engagements historiques des deux anciens départements (307 000 €), et ceux d'une inscription complémentaire de 65 000 € de participation aux mesures spécifiques dans le massif vosgien et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Ces crédits seront financés par l'Etat dans le cadre d'un appel à projets auquel la collectivité a répondu pour l'animation du dispositif. Ils sont donc inscrits parallèlement en recettes.

La poursuite de cette politique en faveur de l'agri-environnement a pour vocation de pérenniser une agriculture de proximité respectueuse du cadre de vie.

Opération Grand Hamster (333 041,50 €)

Le rythme des dépenses et versements liés au projet Interreg conditionne les reversements de la Collectivité européenne d'Alsace aux partenaires du projet. Au vu du calendrier de l'appel de fonds et de la complexité du dispositif FEDER, une partie des reversements des crédits envisagés en 2022 sont reprogrammés en 2023.

Mesures compensatoires (211 200 €)

Il est proposé de reconduire les crédits dédiés au financement des mesures compensatoires environnementales liées aux projets routiers réalisés par la Collectivité. Cette opération, créée afin d'assurer une meilleure lisibilité et une traçabilité de ces actions spécifiques prescrites par arrêtés préfectoraux, porte notamment sur la gestion de sites, des conventionnements avec le monde agricole dans les secteurs de présence du Grand Hamster et d'études liées à des engagements antérieurs de l'Etat, avant transfert à la Collectivité.

Le montant de 211 200 € correspond aux actions identifiées à ce jour, avec une forte augmentation liée à la reprise des engagements des dossiers transférés de la DREAL (gestion des mesures compensatoires liées au Hamster de la Voie Rapide du Piémont des Vosges -VRPV- et de l'A351).

Programme 226 – cadre de vie

2 058 000 € de CP

Brigade Verte (1 675 000 €)

La Brigade Verte se déploie progressivement sur l'Alsace. Le retour d'expérience de 30 ans dans le Haut-Rhin montre que plusieurs éléments sont nécessaires pour offrir un service efficace et économiquement viable à la population et aux élus locaux. Ce déploiement nécessitera l'installation d'antennes de 4 à 6 agents dans des territoires cohérents (enjeux sécuritaires et environnementaux, population, temps de déplacement, ...) afin de garantir la réactivité des interventions. Par ailleurs, il faut compter environ 18 mois pour la mise en place d'une antenne et qu'elle soit opérationnelle (organisation du concours de garde-champêtre, recrutement, formation et assermentation des agents).

Du fait de ces éléments et en considérant les intentions d'adhésion actuellement connues, les projections pour les années à venir prévoient le déploiement progressif de la Brigade verte sur une grande partie du Bas-Rhin. L'évolution requise en 2023 serait de 75 000 €, par rapport aux moyens alloués en 2022.

GERPLAN (100 000 €)

Le dispositif des GERPLAN est amené à évoluer significativement en 2023 pour être mis en cohérence avec les attentes des territoires alsaciens. Le nombre d'actions est amené à augmenter du fait du déploiement à l'ensemble de l'Alsace. Le cas échéant il pourrait être prévu d'augmenter progressivement l'enveloppe de fonctionnement pour la mise en œuvre d'actions (communication/sensibilisation) et le déploiement de l'opération « jachères mellifères » à l'ensemble de l'Alsace.

Lutte contre les nuisances dues aux moustiques (283 000 €)

Il est proposé de reconduire les crédits alloués en 2022.

Les dépenses d'investissement

Programme 225 – préservation de l'environnement

792 815,05 € de CP

Plan « arbres » (96 000 €)

L'aide aux propriétaires des arbres remarquables figurant dans l'inventaire de la Collectivité et l'achat d'arbres fruitiers dans le cadre du partenariat avec les fédérations des arboriculteurs nécessiteraient l'inscription de 26 000 €.

20 000 € sont prévus pour la poursuite de l'opération « Les arbres de la Sainte Catherine » à l'échelle alsacienne.

La poursuite au niveau Alsacien de l'opération « Une naissance, un arbre » nécessiterait l'inscription de 40 000 €.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans le cadre du plan « Arbres ».

Acquisitions foncières « ENS » (151 000 €)

Les crédits inscrits correspondent aux besoins habituels d'acquisitions de terrains naturels (milieux forestiers à vocation ENS y compris).

Education à l'environnement (42 815,05 €)

Afin de soutenir les projets d'acquisition de matériel pédagogique des associations du réseau fédéré autour de l'ARIENA, il est proposé de maintenir un montant de 35 000 €.

7 815 € sont également prévus pour des subventions à d'autres associations.

Soutien à la vie associative (65 000 €)

Afin de soutenir les projets d'investissement (locaux, matériel, ...) portés par les associations partenaires de la Collectivité, il est proposé de prévoir un montant de 65 000 €.

Travaux de valorisations des propriétés ENS (431 000 €)

La gestion des 1 827 ha d'ENS, propriétés de la Collectivité, nécessite des travaux de renaturation, d'exploitation forestière, de réparation ou de changement d'ouvrages hydrauliques, de mise en place et de remplacement de panneaux signalétiques, d'aménagements permettant l'accueil du public, de mesures de sécurisation, d'interventions sanitaires... Ces travaux sont estimés à 431 000 € pour 2023.

Mesures compensatoires (7 000 €)

Le financement des mesures compensatoires environnementales liées aux projets routiers réalisés par la Collectivité, prévoit essentiellement des travaux de renaturation dont les dépenses sont affectées en section d'investissement.

Programme 226 – cadre de vie

245 000 € de CP

GERPLAN

Il est proposé d'allouer la même enveloppe budgétaire dédiée aux GERPLAN qu'en 2022, afin :

- de poursuivre le soutien aux communes engagées à ce jour dans la démarche,
- de permettre le déploiement d'une future nouvelle démarche à l'ensemble de l'Alsace.

Les crédits concernant les ouvertures paysagères et ouvertures communales (AFP) sont inclus dans cette enveloppe.

Les recettes de fonctionnement

Programme 225 – Préservation de l'environnement

18 148 420 € de CP

Taxe d'aménagement (17 100 000 €)

Il est proposé d'inscrire une recette prévisionnelle de 17 000 000 € au titre de la perception de la Taxe d'aménagement des espaces naturels sensibles (TAENS). Elle permet de couvrir une très grande part des dépenses de la Collectivité en matière d'environnement et de biodiversité.

Le produit de la vente de bois est quant à lui estimé à 100 000 €.

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) (259 500 €)

En contrepartie des dépenses inscrites à hauteur de 429 500 €, il est proposé l'inscription de la recette, dans le cadre de l'appel à projet d'animation des PAEC intégralement financé par l'Etat.

Opération Grand Hamster (788 920,50 €)

Au vu du calendrier de l'appel de fonds, une partie des crédits 2022 du projet Interreg n'a pas pu être perçue. Le montant de ces recettes est reprogrammé en complément des recettes FEDER attendues pour 2023.

Les recettes d'investissement

Programme 225 – Préservation de l'environnement

177 500 € de CP

Espaces Naturels Sensibles

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, dans le cadre du partenariat avec la Collectivité, soutient financièrement les actions menées en termes d'acquisitions de milieux naturels, de travaux de renaturation et d'études (préalables aux travaux ou améliorant la connaissance). Ce montant est estimé en fonction des dépenses en investissements sur les ENS.

E. Secteur Transition énergétique

	BP 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022 en €	BP 2023 / BP 2022 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	295 000,00	218 000,00	-77 000,00	-26,10%	
Dépenses d'investissement	1 100 000,00	100 000,00	-1 000 000,00	-90,91%	-1 000 000,00
Total dépenses (A)	1 395 000,00	318 000,00	-1 077 000,00	-77,20%	-1 000 000,00
Recettes de fonctionnement	3 015 000,00	20 000,00	-2 995 000,00	-99,34%	
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00		
Total Recettes (B)	3 015 000,00	20 000,00	-2 995 000,00	-99,34%	0,00
Dépenses nettes (A-B)	-1 620 000,00	298 000,00	1 918 000,00	-118,40%	

Depuis la fermeture anticipée de la centrale de Fessenheim en juin 2020, l'enjeu de la transition énergétique est encore plus sensible en Alsace. La Collectivité européenne d'Alsace s'est fortement impliquée dans la transition énergétique de son territoire en animant les débats pour faire émerger des projets photovoltaïques, de méthanisation ou encore de production d'hydrogène décarboné. Elle développe et facilite le développement des énergies renouvelables. Le développement des activités humaines et le maintien du tissu industriel de l'Alsace dépend de son approvisionnement énergétique.

Le dossier relatif au champ photovoltaïque de la piste déclassée de MUNCHHOUSE a progressé avec l'installation des panneaux par la société Engie Green qui sera achevée dès le début de l'année 2023.

Les sujets tels que la production d'hydrogène décarboné, la rénovation énergétique ou encore l'optimisation des réseaux restent d'actualité et seront encore étudiés en 2023.

En plus des deux réunions plénières de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Fessenheim

et des deux réunions publiques de la CLIS, une commission de suivi du démantèlement de cette CLIS a été mise en place afin d'étudier plus précisément le projet de dossier de démantèlement.

Les dépenses de fonctionnement

Programme 229 – transition énergétique et développement durable

218 000 € de CP

Opération Elsass Putz (45 000 €)

Depuis plus de 40 ans, cette opération de nettoyage de la nature mobilise chaque année les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les associations, les écoles et les prestataires dans le domaine des déchets.

Il est proposé d'inscrire 45 000 € du fait de la convergence de cette opération haut-rhinoise à l'ensemble de l'Alsace qui a, dans un premier temps, été étendue au SMICTOM d'Alsace Centrale en 2022.

Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de FESSENHEIM (33 000 €)

La Collectivité européenne d'Alsace est chargée de l'animation et du suivi de la CLIS de Fessenheim. Outre ses réunions d'échanges et d'information, la CLIS réalise des expertises techniques pour permettre l'amélioration continue de la sécurité de cette installation notamment dans le cadre du démantèlement à venir.

Il est proposé d'inscrire 33 000 € en 2023, pour réaliser des études et couvrir les frais de fonctionnement de la commission.

Développement durable, énergies renouvelables et transition énergétique (110 000 €)

Le financement d'ATMO Grand Est a été étendu à toute l'Alsace dès 2022 et un budget de 60 000 € est prévu à cet effet.

L'appui aux partenaires des collectivités et de l'industrie pour des projets tant photovoltaïques qu'éoliens, de méthanisation, de méthanation, d'utilisation de la géothermie profonde ou de combustibles solides de récupération (CSR), se poursuivra, notamment dans le cadre de l'après Fessenheim.

Une inscription de 50 000 € est prévue pour la réalisation d'études dans le domaine du photovoltaïque industriel ou plus largement des énergies renouvelables ainsi que pour l'accompagnement à la réalisation du « Bilan des émissions de gaz à effet de serre » de la Collectivité, correspondant à une obligation réglementaire.

« Ça turbine » (30 000 €)

Les enjeux climatiques et le contexte post-Fessenheim fondent la Collectivité à œuvrer pour un territoire à énergie positive. L'opération « ça turbine » est une déclinaison de cet objectif. Il est proposé de renouveler cette opération en 2023 avec une inscription de 30 000 €.

Il est proposé d'inscrire 10 000 € pour soutenir les actions dans le cadre de la transition énergétique et 20 000 € consacrés à des cotisations à divers organismes (AMORCE,

France Hydrogène, TRION climate, et le consortium DINAMHySE dédié au développement de l'hydrogène dans le Grand Est).

Les dépenses d'investissement

P229 - Transition énergétique et développement durable 100 000 € de CP

Energies renouvelables (50 000 €)

Pour inciter et faciliter la production d'énergies renouvelables et l'innovation sur le territoire alsacien, un nouvel élan doit être apporté par la Collectivité européenne d'Alsace. Il est proposé d'inscrire 50 000 € pour la réalisation d'études permettant le développement des énergies renouvelables.

Photovoltaïque industriel (50 000 €)

Le dossier relatif à la construction d'un champ photovoltaïque à MUNCHHOUSE avec une participation à l'actionariat de la société en charge de la construction et de l'exploitation de ce champ sera finalisé en mars 2023. Une enveloppe de 50 000 € est proposée pour initier des études complémentaires dans le domaine.

Les recettes de fonctionnement

P229 - transition énergétique et développement durable 20 000 € de CP

Le versement d'une participation de l'Autorité de Sureté Nucléaire à hauteur de 20 000 € dans le cadre des actions menées par la CLIS de FESSENHEIM est inscrite.

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires concernées :

	BP 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022 en €	BP 2023 / BP 2022 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	19 677 060,66	18 413 774,50	-1 263 286,16	-6,42%	-171 000,00
Dépenses d'investissement	18 281 794,48	14 368 799,05	-3 912 995,43	-21,40%	1 845 255,44
Total dépenses (A)	37 958 855,14	32 782 573,55	-5 176 281,59	-13,64%	1 674 255,44
Recettes de fonctionnement	19 471 699,50	24 723 420,50	5 251 721,00	26,97%	
Recettes d'investissement	1 897 878,00	1 503 505,00	-394 373,00	-20,78%	
Total Recettes (B)	21 369 577,50	26 226 925,50	4 857 348,00	22,73%	0,00
Dépenses nettes (A-B)	16 589 277,64	6 555 648,05	-10 033 629,59	-60,48%	

En conclusion, je vous propose de :

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de l'Attractivité
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 211 625 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 2 549 599 € et un total d'autorisation de programme de 5 068 000 €,

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique du Tourisme
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 317 038 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 2 000 000 €

 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 720 000 €,

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de l'Environnement :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 8 885 111,50 € ainsi que la restitution d'une autorisation d'engagement de 171 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 9 819 200,05 € ainsi que la restitution d'une autorisation de programme de 3 222 744,56 €
 -

 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 24 003 420,50 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 503 505 €,

- ❖ Prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 du présent rapport,

- ❖ Donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget primitif 2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY